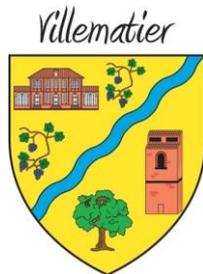


L'ECHO DE VILLEMATIER



Numéro : 33



JUIN 2024



EDITORIAL DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le compte administratif 2023 voté au mois de mars révèle une continuité dans les résultats budgétaires de notre commune. Le tableau de la page suivante résume les principaux indicateurs.

L'excédent de fonctionnement réalisé année après année, pierre angulaire des investissements, nous permet de financer les projets sans avoir recours à l'emprunt.

Les travaux des deux projets déjà évoqués situés sur le même site, à l'arrière de la Mairie / Salle des Fêtes, ont commencé au cours du mois de mai. Les subventions de l'Etat au titre du Fonds Vert, du Département et de la Région ont été obtenues avec les dénominations de :

- Création d'un espace mutualisé par rénovation de bâtiment public local.
- Création d'un espace de jeux et convivialité intergénérationnelle pour

renaturation des villes et villages.

Le montant des travaux après offre des entreprises retenues s'élève à 1 028 716 € HT.

Pour mener à bien ce projet il a été nécessaire d'acquérir une parcelle mitoyenne de 500 m² se trouvant dans l'emprise.

Cela en permettra l'accès par liaison piétonnière depuis la place du village, et l'extinction de la servitude de passage le long de la salle des fêtes au bénéfice du terrain acquis. Après des années de discussion le propriétaire a conditionné cette vente à l'achat du lot terrain/maison de village Chemin de la Mouline. La transaction a été conclue à quelques jours du démarrage des travaux.

Le Conseil Municipal a décidé la reconstruction à neuf du puits de Raygades, son trop mauvais état rendant une restauration incertaine. Situé face à la salle municipale il est le témoin d'un passé révolu qui mérite d'être rappelé. Ce petit abri, élément architectural du Hameau devrait être refait à l'automne en fonction des délais de fourniture des briques.

Je sais que l'entretien de la voirie et de ses dépendances, de compétence communauté de communes est loin d'être exemplaire.

Toutefois ceci ne devrait pas dispenser les riverains des voies de circulation d'accorder un minimum d'attention aux débordements divers et variés de leur végétation.

Que ce soit pour la circulation de véhicules encombrants routiers ou agricoles, ou pour la visibilité, ce serait pour le bénéfice de tous.

Information : Etat de Catastrophe Naturelle, Sècheresse réhydratation des sols.

Il semble que le gouvernement (actuel ?) par un décret publié, ait acté un assouplissement des critères utilisés pour analyser les éléments conduisant à la reconnaissance de l'Etat de Catastrophe Naturelle.

Une circulaire unique regroupera désormais l'ensemble des précédentes. Ces annonces semblant aller dans le bon sens, j'invite les propriétaires concernés par des désordres anciens ou actuels à déposer ou redéposer en Mairie un dossier avant le 31 décembre 2024.

Belles vacances d'été à vous tous dans vos loisirs préférés.

Le Maire, Jean-Michel JILIBERT

LE BUDGET DE LA COMMUNE

Compte Administratif 2023

Exercice 2023

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	499 354	779 009	279 655
Investissement	25 991	319 536	293 545

Report des exercices précédents

	Déficit	Excédent	
Fonctionnement		951 647	
Investissement		636 059	

	Dépenses	Recettes	Résultat
TOTAL	525 345	2 686 251	2 160 906

Report des restes à réaliser

	Dépenses	Recettes	
Investissement	748 105		

Résultat Exercice 2022

	Dépenses	Recettes	Résultat
TOTAL CUMULÉ	1 273 450	2 686 251	1 412 801

Taux communaux d'imposition 2024

Lors du vote du Budget Primitif 2024, le Conseil Municipal a décidé et voté le maintien des taux Communaux de référence sans augmentation.

Taxe Foncier Bâti (FB)	29,74 %
Taxe Foncier Non Bâti (FNB)	67,73 %
Taxe d'habitation	16,42 %

NOS JOIES, NOS PEINES

NAISSANCES



Bienvenue à ces
petites étoiles
qui feront briller
les yeux et
rempliront le
cœur d'un
bonheur
lumineux de
tous les parents.

Félicitations

MAREST Charlie
3 décembre 2023

FOUCAUD Lyla
15 décembre 2023

DALLA BETTA Sandro
25 décembre 2023

DROUGARD Théo
26 janvier 2024

PERLIN Auguste
5 février 2024



MARIAGE



L'amour c'est
un rêve à
partager, un
arc-en-ciel
porteur
d'espoir, une
douce
caresse...
et le bonheur
d'être deux!

Clément ROGER / Valérie PROSSANT
Le 4 mai 2024

Baptiste PERLIN / Sarah GRAFF
Le 1^{er} juin 2024



DECES



L'anémone et
l'ancolie ont
poussé dans le
jardin ou dort la
mélancolie.

Sincères
condoléances

POULON Nicole
9 décembre 2023

ROY Jacques
10 mai 2024



INFOS MAIRIE

☎:05.34.27.68.20

Adresse email

mairie.villematier@wanadoo.fr

SECRETARIAT MAIRIE ACCUEIL DU PUBLIC

**Le mardi, mercredi et
vendredi
De 8h30 à 12h00 et de
15h00 à 18h00**

**Les lundis et jeudis la
mairie est fermée au
public**



BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

La commune est heureuse de vous accueillir et vous invite à vous présenter à la mairie.

Afin de maintenir notre fichier à jour nous vous demandons de vous munir de votre livret de famille.



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



RECENSEMENT MILITAIRE

Les filles et garçons nés en juillet, août, septembre 2008 doivent se faire recenser à la mairie avant le **27 septembre 2024**.

Vous devez vous munir de votre carte d'identité ainsi

que du livret de famille de vos parents.

La mairie vous remettra une attestation de recensement.

Ce document sera indispensable pour s'inscrire aux examens (BEP, BAC, permis de conduire..)

et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

DECHETTERIE HORAIRES D'OUVERTURE

Zone d'Activités de Pechnauquié
31340 Villemur

☎ : 05.61.74.40.87

Du Lundi au Dimanche
de 9h30 à 12h00 et de
13h30 à 18h00

Fermeture : Jeudi et
jours fériés

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

Des composteurs individuels sont à votre disposition, pour plus de renseignements contacter la Communauté de Communes Val'Aïgo au 05.82.95.55.38.

Des collectes d'encombrants à domicile sont assurées par l'association EMMAUS, inscription au plus tard 48h à l'avance au 05.63.31.51.45

TRANSPORT SCOLAIRE : ECOLE / COLLEGE / LYCEE

Pour bénéficier de la gratuité vous devez inscrire votre enfant à partir du 10 juin jusqu'au 31 juillet 2024.

A compter du 1^{er} août, une participation forfaitaire exceptionnelle aux frais de transport scolaire pour inscription tardive de 25€ sera demandée aux familles.

RDV sur :

www.lio-occitanie.fr



La concertation au centre de la révision du SCoT



Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Toulousain

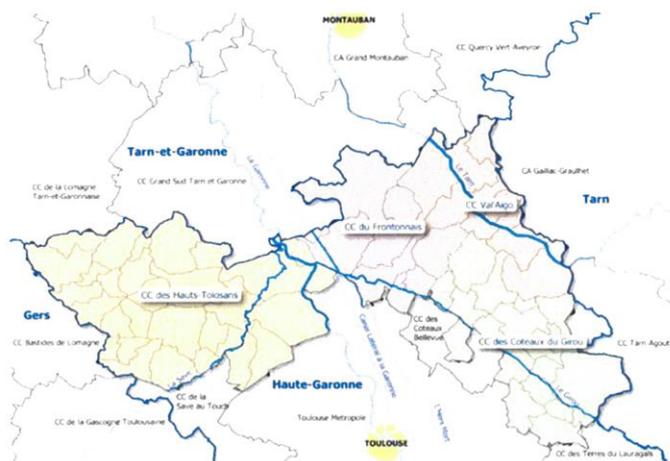
Vous habitez ou travaillez dans le Nord Toulousain **5 MINUTES POUR EXPRIMER VOS ATTENTES EN TERMES DE COMMERCES ET SERVICES**

La Révision du SCoT du Nord Toulousain est en cours. Ce document stratégique prévoit les grandes orientations d'aménagement de votre territoire à l'horizon de 20 ans. Il aborde différentes thématiques comme l'habitat, le développement économique, la préservation des paysages et de la biodiversité ou les **commerces et services**. Ces grandes orientations serviront ensuite à guider les documents de planification comme les plans locaux d'urbanisme (PLU/PLUi), ou cartes communales du territoire.

Dans le cadre de la concertation en cours auprès des habitants, **nous vous invitons à répondre au questionnaire ci-dessous** qui permettra de **comprendre vos pratiques et vos attentes en matière de commerces et de services** sur le territoire. Vous contribuerez ainsi à la définition du projet d'aménagement du territoire (communautés de communes des Coteaux du Girou, du Frontonnais, des Hauts Tolosans et de Val' Aïgo).

Cliquez ici ou scannez ce QR code pour y répondre :

<https://fr.research.net/r/NORDTOULOUSAIN>



9 communes
18 524 habitants



10 communes
28 194 habitants



18 communes
22 768 habitants



29 communes
35 493 habitants

Contact :

Syndicat du SCoT du Nord Toulousain

<http://scot-nt.fr/>

16 Av. de Fontréal,
31620 Villeneuve-lès-Bouloc

Votre mairie œuvre pour vous et vos animaux de compagnies.

Un contrat avec une fourrière professionnel ouverte 24h/24h et 7jours/7 a été signé pour l'année 2024 (1144 et 1142 chemin de Léret,31620 BOULOC, uniquement sur rendez-vous).

Le but étant de mettre en sécurité un chien pour lui-même ou pour les autres. En aucun cas la violence n'est autorisée, la recherche du propriétaire est primordiale. Nous rappelons que tous les carnivores de plus de 4 mois doivent être identifiés, qu'il fut dans un domaine privé ou public, à défaut une verbalisation pourra être appliquée. **La fourrière n'intervient que sur appel d'un service agréé** par la mairie et jamais sur appel de particulier ou de son propre chef. Il est du devoir du maire de contrôler les pratiques d'une fourrière, sa capacité et du confort des animaux. Il a aussi un pouvoir de police, il est en capacité de verbaliser

les propriétaires négligeant.



1/ **Vous avez trouvé un animal**, vous devez contacter soit la mairie, soit sa police municipale soit la gendarmerie (17), soit les pompiers (si l'animal est blessé).

2/ **Vous avez perdu un animal**, vous devez le chercher et vous pouvez envoyer un SMS au 06.99.55.28.79. avec sa photo et le lieu de la perte de vue de votre animal.

LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Les femelles moustique tigre privilégient de **petites quantités d'eau pour pondre leurs œufs (l'équivalent d'un bouchon d'eau peut leur suffire !)**. Elles pondent jusqu'à **200 œufs tous les 15 jours** qui se développent dans toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels où l'eau peut stagner : vases, pots et coupelles, récupérateurs d'eau, fûts, bidons, bondes, rigoles, regards pluviaux, gouttières, terrasses sur plots, ou même dans des objets laissés dans le jardin (jeux d'enfants, pneus, matériel de travaux...).



Exemple de lieux de ponte et de gîte de larves du moustique tigre

Le moustique tigre à une activité principalement le jour avec une recrudescence d'activité le matin et en fin de journée.

Se protéger contre le moustique tigre, c'est d'abord éliminer les lieux de vie et ses lieux de ponte :



Des gestes simples sont donc essentiels :

- **Contrôlez les récupérateurs d'eau de pluie :** ces récupérateurs représentent 50% des gîtes dans nos jardins. Même fermés, ils peuvent abriter des larves de moustiques. Les solutions : tendre une moustiquaire au-dessus de la réserve d'eau, vérifier et supprimer toutes les semaines les larves installées ou vider l'eau.
- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur :** coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants. Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques ;
- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie** et des eaux usées des gouttières ;
- **Couvrir les réservoirs d'eau :** bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.

BRUITS DE VOISINAGE



NOUS RAPPELONS LES ARTICLES DE L'ARRETE MUNICIPAL

EN DATE DU 16 NOVEMBRE 1998 CONCERNANT LES BRUITS DE VOISINAGE

ARTICLE 3 :

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, non soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la législation sur les installations classées, sur le domaine privé, à l'intérieur de locaux ou en plein air, des outils, appareils ou engins bruyants de quelques natures qu'ils soient, doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

ARTICLE 4 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

ARTICLE 5 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

ARTICLE 6 :

Les occupants de locaux doivent prendre toutes précautions pour que les bruits qu'ils engendrent eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'une personne ou d'une chose dont ils ont la garde ne portent atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur répétition ou leur intensité.

EL VO ET APERU Raygades

Cette année, le comité des fêtes vous invite à une grande fête de 3 jours toute en couleur.

Voici le programme prévu à l'occasion de ce week-end festif :

VENDREDI 02 AOÛT 2024



19h00 **Food truck** par « La cour de Récrée » (sans réservation)

Vous proposera : entrées, plats, desserts



Bodéga Session DJ Toutoune remember

SAMEDI 03 AOÛT 2024



14h30 **Concours de pétanque** en doublette et ouvert à tous



17h00 **Jeux pour enfants**



20h00 **Repas** (amenez vos couverts)

Cocktail BLEU (à base de curaçao)

Entrée VERTE (salade composée)

Plat JAUNE (colombo de porc)

Dessert MULTICOLORE !!!



23h00 **Soirée dansante** animée par Félix Mix

DIMANCHE 04 AOÛT 2024



11h00 **Messe** en plein air



12h00 **Apéritif** offert par le comité des fêtes

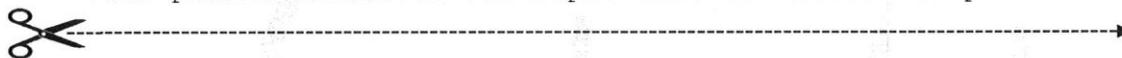
-  14h30 **Concours de pétanque** en doublette et ouvert à tous
-  15h00 **Jeu de gladiateur gonflable**
-  17h00 **Bodéga** DJ Toutoune is back
-  19h00 **Restauration sur place**
(Grillades, Burgers issu de produits locaux)
-  22h30 **Feu d'artifice**
-  23h00 **Concert** du groupe STAC QUARTET

Cette année la **TOURNÉE DES FLEURS** se fera le samedi avant la fête, soit le **samedi 27 Juillet 2024**.

Pour les **INSCRIPTIONS AU REPAS**, deux possibilités :

- en présentiel, **le dimanche 30 Juin 2024 de 10h à 15h** à la salle communale de Raygades (56 route de Raygades 31340 Villematier)
- en déposant le coupon ci-dessous dans la boîte aux lettres du comité **jusqu'au dimanche 14 Juillet 2024** (boîte aux lettres accolée au mur de la salle communale de Raygades, à droite de la boîte postale).
Nous vous confirmerons votre réservation par téléphone.

Vous pourrez réserver vos repas dans la limite des places disponibles.



Bulletin d'inscription au repas du samedi 3 Août 2024

(À retourner avant le dimanche 14 Juillet 2024)

Nom : Prénom :

N° de tél :

Nombre d'adultes :	x 20€	=€
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans :	x 10€	=€
Nombre d'enfants de < 6 ans :	Gratuit	

Total à régler : €

Règlement uniquement par chèque à l'ordre du
« Comité des Fêtes de Raygades »



Comité des fêtes de Villematier 100 % Villematier ... Tchape, Tchuque, Tchare

Toute l'équipe du comité des fêtes est heureuse de vous annoncer les 3 jours de folies à venir.

Un beau et inconditionnel programme que nous vous avons concocté... tournois amicaux de pétanque, musique jusqu'au bout de la nuit, victuailles et breuvages, messe concert, bandas, lancer d'espadrilles, attractions foraines...

On vous donne rendez-vous les 26, 27 et 28 juillet 2024

Le programme complet vous sera communiqué lors de la tournée "Tchape, Tchuque, Tchare".

A très bientôt !



Actu, infos, photos... N'hésitez pas à nous rejoindre sur notre page Facebook ou sur Instagram



Comité des fêtes de Villematier



Instagram

comitedesfetesvillematier

SEPTEMBRE :
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
LE 18/09/2024 à 18H30
LIEU : SALLE DES FÊTES VILLEMATIER

LA COMPAGNIE DES PARENTS

NOVEMBRE :
VENTE DE SAPINS DE NOËL
VOUS POUVEZ NOUS ADRESSER VOS
DEMANDES PAR MAIL, TÉLÉPHONE OU
FLYERS AVANT LE 29/11/2024
(LIVRAISON DÉBUT DÉCEMBRE)

OCTOBRE :
VIDE GRENIER / VIDE TA CHAMBRE
LE 5/10/2024
LIEU : SALLE DES FÊTES DE
VILLEMATIER

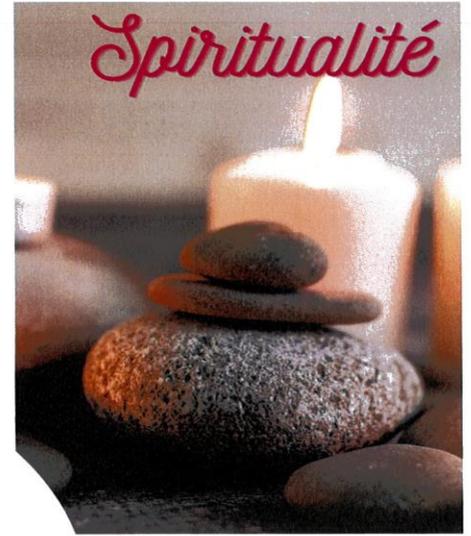
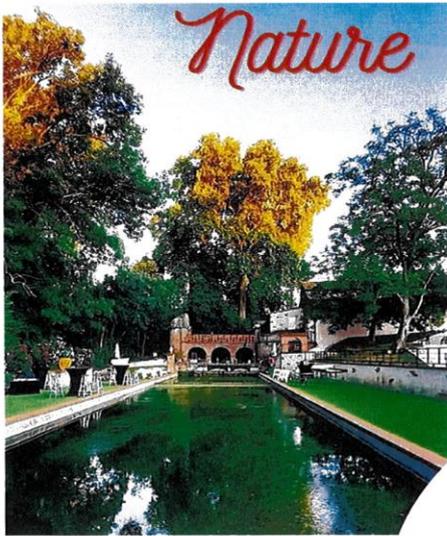
VOUS PROPOSE LE
PROGRAMME DE
DÉBUT D'ANNÉE

DÉCEMBRE
SOIRÉE DE NOËL
LE 13/12/2024
LIEU: SALLE DES FÊTES
VILLEMATIER

LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION REMERCIENT TOUT CEUX QUI
S'INVESTISSENT DE PRÈS OU DE LOIN POUR LES ENFANTS DE NOTRE
ÉCOLE.

NOUS CONTACTER :
LACIEDESPARENTS@OUTLOOK.FR
LA CIE DES PARENTS VILLEMATIER
06.64.03.37.60





Le Salon du Bien-être et de la Spiritualité à Villematier (31)



- ✓ Art thérapie
- ✓ Thérapeutes
- ✓ Artisans
- ✓ Minéraux
- ✓ Arts divinatoires
- ✓ Conférences gratuites
- ✓ Ateliers
- ✓ Animations enfants
- ✓ Restauration
- ✓ Espace détente

Samedi 6 juillet 2024 de 10h à 22h
Dimanche 7 juillet 2024 de 10h à 19h

Réservations et informations sur www.salon-solizen.fr



287 chemin de Sagnes 31340 Villematier

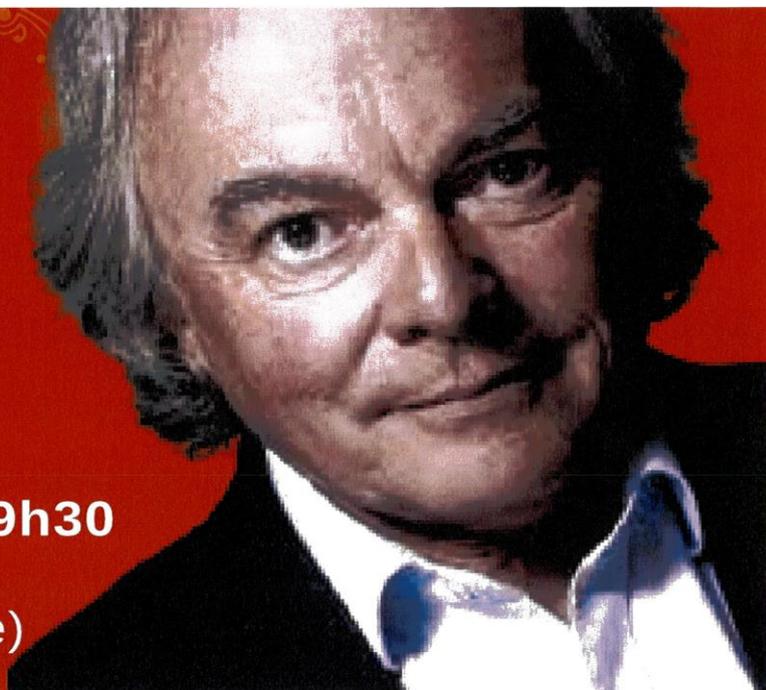


INVITÉS D'HONNEUR CONFÉRENCES

Dr. Jean Jacques CHARBONIER

**Contacter l'invisible
par l'hypnose**

Samedi 6 juillet 2024 à 19h30
sur réservation
15€ (entrée salon offerte)



Michel DOURTHE - Thérapeute holistique

**Conférence sur le thème du
Pardon**

**Séance de dédicace de son livre "Né
pour renaître"**

**Dimanche 7 juillet 2024
à 15h00**
sur réservation
10€ (entrée salon offerte)



HATHA-YOGA à VILLEMATIER



Les cours de Hatha Yoga ont le jeudi soir de 17h00 à 18h15 et de 18h30 à 19h45, dans la salle des fêtes de VILLEMATIER. Ils sont dispensés par **Martine ROUBINET** diplômée de la Fédération Française de Hatha Yoga, (formation suivie auprès de Sri MAHESH).

C'est un point d'honneur à enseigner cette tradition, comme elle m'a été transmise par Shri Mahesh. Le yoga est une science sacrée de la sagesse humaine et des lois de la nature.

Avec les époques, le yoga s'est décliné sous diverses approches pratiques dont l'objectif est toujours d'atteindre l'arrêt des mouvements du mental, le silence, comme aboutissement de la méditation.

LA SÉANCE DE HATHA YOGA

Dans la pratique, la séance se compose d'une multitude d'exercices et de techniques, notamment la pratique des āsana (postures), du Prānāyāma (souffle), de la concentration et du Yoga Nidrā (relaxation).

Le cours de Hatha Yoga constitue un rendez-vous régulier avec soi-même. Outre la réappropriation de son corps, la souplesse et l'amélioration des fonctions vitales, la pratique donne accès à une meilleure maîtrise de ses émotions et apporte détente et concentration.

() Directrice de l'Ecole régionale Sud Ouest Aquitaine(Formation des Professeurs de Yoga FFHY-SOA) - Formatrice pour adultes, diplômée d'état.*

Jeudi de 17h00 à 18h15 et de 18h30 à 19h45 (salles des fêtes) de VILLEMATIER

Pour les renseignements complémentaires , joindre Mme ROUBINET Martine :
06.76.92.91.98 Mail : roubinet.cyt@free.fr Site : www.cytn.fr

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS

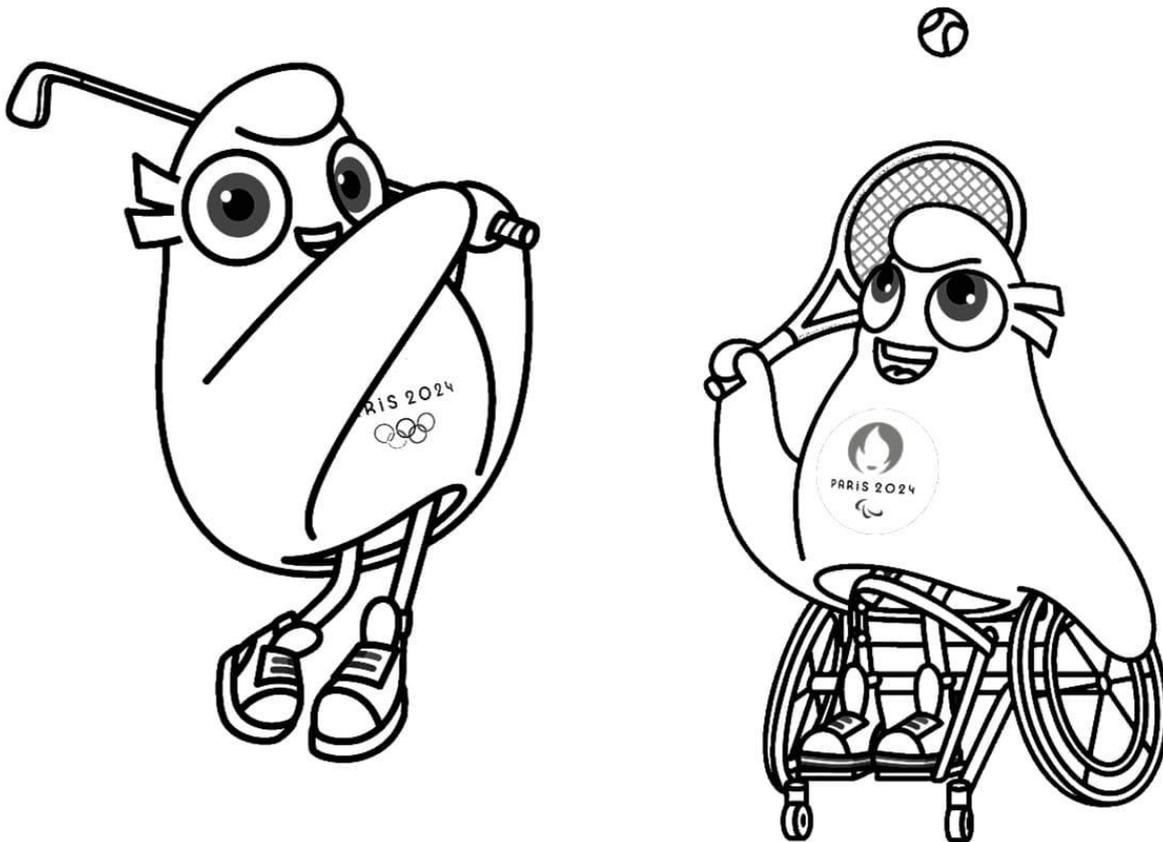


BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

A VOS CRAYONS !!



Mots mêlés des sports

(mots cachés à l'horizontal, à la verticale et en diagonale)

Liste de mots :

- gymnastique
- équitation
- football
- handball
- tennis
- golf
- judo
- ski
- natation
- athlétisme
- badminton
- baseball
- cyclisme
- danse
- escrime
- escalade
- yoga
- hockey
- musculation
- patinage
- plongée
- pétanque
- roller

A	H	N	O	Y	T	E	Ç	F	E	S	C	R	I	M	E	I	H	V	C	
B	T	P	E	T	A	N	Q	U	E	T	I	M	Z	Y	Ç	A	B	D	U	
P	R	H	P	X	Q	S	I	D	M	D	U	U	B	G	Y	I	A	V	D	
L	V	A	L	A	U	E	T	O	K	Z	K	S	U	B	Z	S	S	Z	C	
O	G	R	U	E	C	Q	P	J	B	J	C	C	G	Ç	Y	Z	E	K	O	
N	T	O	B	U	T	U	S	N	T	Q	Y	U	G	E	B	X	B	Y	F	
G	E	W	G	G	X	I	Ç	C	I	K	R	L	Y	B	T	X	A	H	R	
E	N	Z	V	J	Q	T	S	N	J	O	H	A	N	D	B	A	L	L	O	
E	N	K	W	U	M	A	O	M	L	U	E	T	X	Z	B	B	L	E	L	
N	I	E	W	X	M	T	B	B	E	U	D	I	S	D	Y	F	N	M	L	
W	S	M	G	S	N	I	F	N	B	B	G	O	K	J	A	O	Q	U	E	
S	S	I	P	I	R	O	M	N	Q	J	W	N	I	Ç	T	N	G	R	R	
Y	E	I	M	C	G	N	E	D	J	C	W	T	W	X	N	K	S	A	M	
Y	B	D	B	T	Y	D	V	V	T	K	G	V	V	L	E	Ç	I	E	N	
U	A	C	C	C	A	C	S	G	G	Y	M	N	A	S	T	I	Q	U	E	
B	V	G	A	T	I	O	N	I	O	Z	H	P	A	L	G	H	E	Q	G	V
N	A	T	A	T	I	O	N	I	O	Z	H	P	A	L	G	H	E	Q	G	V
V	G	C	H	O	C	K	E	Y	S	U	F	O	O	T	B	A	L	L	W	
Z	S	S	L	U	L	X	X	Q	U	M	I	S	H	Y	V	M	X	J	X	
E	S	V	U	K	G	E	I	R	H	P	E	G	Z	R	Ç	Z	P	H	D	



CALENDRIER DES PHARMACIES DE GARDE

Calendrier 2024 - Second Semestre

Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
1	L	Phar Marquier	1	J	Phar du Collège	1	D	Phar Ozon	1	M	Phar Villebrumier	1	V	Phar du Collège	1	D	Phar des Arts
2	M	Phar Marquier	2	V	Phar du Collège	2	L	Phar Ozon	2	M	Phar Villebrumier	2	S	Phar du Collège	2	L	Phar des Arts
3	M	Phar Marquier	3	S	Phar du Collège	3	M	Phar Ozon	3	J	Phar Villebrumier	3	D	Phar du Collège	3	M	Phar des Arts
4	J	Phar Marquier	4	D	Phar Villebrumier	4	M	Phar Ozon	4	V	Phar Villebrumier	4	L	Phar du Collège	4	M	Phar des Arts
5	V	Phar Marquier	5	L	Phar Villebrumier	5	J	Phar Ozon	5	S	Phar Villebrumier	5	M	Phar du Collège	5	J	Phar des Arts
6	S	Phar Marquier	6	M	Phar Villebrumier	6	V	Phar Ozon	6	D	Phar du Collège	6	M	Phar du Collège	6	V	Phar des Arts
7	D	Phar Bru Gassan	7	M	Phar Villebrumier	7	S	Phar Ozon	7	L	Phar du Collège	7	J	Phar du Collège	7	S	Phar des Arts
8	L	Phar Bru Gassan	8	J	Phar Villebrumier	8	D	Phar Marquier	8	M	Phar du Collège	8	V	Phar du Collège	8	D	Phar Terrance Gay
9	M	Phar Bru Gassan	9	V	Phar Villebrumier	9	L	Phar Marquier	9	M	Phar du Collège	9	S	Phar du Collège	9	L	Phar Terrance Gay
10	M	Phar Bru Gassan	10	S	Phar Villebrumier	10	M	Phar Marquier	10	J	Phar du Collège	10	D	Phar Picat	10	M	Phar Terrance Gay
11	J	Phar Bru Gassan	11	D	Phar des Arts	11	M	Phar Marquier	11	V	Phar du Collège	11	L	Phar Picat	11	M	Phar Terrance Gay
12	V	Phar Bru Gassan	12	L	Phar des Arts	12	J	Phar Marquier	12	S	Phar du Collège	12	M	Phar Picat	12	J	Phar Terrance Gay
13	S	Phar Bru Gassan	13	M	Phar des Arts	13	V	Phar Marquier	13	D	Phar Ozon	13	M	Phar Picat	13	V	Phar Terrance Gay
14	D	Phar Saint-Michel	14	M	Phar des Arts	14	S	Phar Marquier	14	L	Phar Ozon	14	J	Phar Picat	14	S	Phar Terrance Gay
15	L	Phar Saint-Michel	15	J	Phar Bastidienne	15	D	Phar Picat	15	M	Phar Ozon	15	V	Phar Picat	15	D	Phar Saint-Michel
16	M	Phar Saint-Michel	16	V	Phar Bastidienne	16	L	Phar Picat	16	M	Phar Ozon	16	S	Phar Picat	16	L	Phar Saint-Michel
17	M	Phar Saint-Michel	17	S	Phar Bastidienne	17	M	Phar Picat	17	J	Phar Ozon	17	D	Phar Saint-Michel	17	M	Phar Saint-Michel
18	J	Phar Saint-Michel	18	D	Phar Bastidienne	18	M	Phar Picat	18	V	Phar Ozon	18	L	Phar Saint-Michel	18	M	Phar Saint-Michel
19	V	Phar Saint-Michel	19	L	Phar Bastidienne	19	J	Phar Picat	19	S	Phar Ozon	19	M	Phar Saint-Michel	19	J	Phar Saint-Michel
20	S	Phar Saint-Michel	20	M	Phar Bastidienne	20	V	Phar Picat	20	D	Phar Saint-Michel	20	M	Phar Saint-Michel	20	V	Phar Saint-Michel
21	D	Phar Picat	21	M	Phar Bastidienne	21	S	Phar Picat	21	L	Phar Saint-Michel	21	J	Phar Saint-Michel	21	S	Phar Saint-Michel
22	L	Phar Picat	22	J	Phar Bastidienne	22	D	Phar Saint-Michel	22	M	Phar Saint-Michel	22	V	Phar Saint-Michel	22	D	Phar Villebrumier
23	M	Phar Picat	23	V	Phar Bastidienne	23	L	Phar Saint-Michel	23	M	Phar Saint-Michel	23	S	Phar Saint-Michel	23	L	Phar Villebrumier
24	M	Phar Picat	24	S	Phar Bastidienne	24	M	Phar Saint-Michel	24	J	Phar Saint-Michel	24	D	Phar Villebrumier	24	M	Phar Villebrumier
25	J	Phar Picat	25	D	Phar Terrance Gay	25	M	Phar Saint-Michel	25	V	Phar Saint-Michel	25	L	Phar Villebrumier	25	M	Phar Bru Gassan
26	V	Phar Picat	26	L	Phar Terrance Gay	26	J	Phar Saint-Michel	26	S	Phar Saint-Michel	26	M	Phar Villebrumier	26	J	Phar Bru Gassan
27	S	Phar Picat	27	M	Phar Terrance Gay	27	V	Phar Saint-Michel	27	D	Phar Terrance Gay	27	M	Phar Villebrumier	27	V	Phar Bru Gassan
28	D	Phar du Collège	28	M	Phar Terrance Gay	28	S	Phar Saint-Michel	28	L	Phar Terrance Gay	28	J	Phar Villebrumier	28	S	Phar Bru Gassan
29	L	Phar du Collège	29	J	Phar Terrance Gay	29	D	Phar Villebrumier	29	M	Phar Terrance Gay	29	V	Phar Villebrumier	29	D	Phar Bru Gassan
30	M	Phar du Collège	30	V	Phar Terrance Gay	30	L	Phar Villebrumier	30	M	Phar Terrance Gay	30	S	Phar Villebrumier	30	L	Phar Bru Gassan
31	M	Phar du Collège	31	S	Phar Terrance Gay				31	J	Phar Terrance Gay				31	M	Phar Bru Gassan

Villemur sur tarn: Pharmacie Saint-Michel 05.61.09.01.99 Pharmacie du Collège 05.61.09.26.76, Pharmacie Terrance Gay 05.61.09.00.07

Bessières: Pharmacie Bru Gassan 05.61.84.00.52, Pharmacie des Arts 05.61.84.04.78

Labastide St Pierre: Pharmacie Bastidienne 05.63.30.50.50

Fronton: Pharmacie Picat 05.61.82.41.34, Pharmacie de la Halle 05.61.82.41.30

Castelnau d'Estretfonds: Pharmacie Marquier 05.61.35.10.14

Villebrumier: Pharmacie 05.63.68.03.88

Buzet sur Tarn: Pharmacie Ozon 05.61.59.56.89

Une petite envie de fraîcheur ?



Eau infusée citron jaune/citron vert

Déposez les rondelles de 2 citrons verts et d'1 citron jaune dans un bocal avec des feuilles de menthe poivrée. Recouvrez d'eau, remuez puis placez votre eau detox au frais.

Eau infusée fraise/citron vert

Déposez dans une carafe 250 g de fraises lavées et coupées, 125 g de citrons verts et 20 feuilles de menthe. Ajoutez 2 litres d'eau et laissez infuser une demi-journée avant la dégustation.



Eau infusée pêche/basilic

Lavez et coupez 1 pêche en tranches fines sans retirer la peau. Déposez les morceaux dans une carafe, ajoutez quelques feuilles de basilic lavées et recouvrez d'eau. Laissez infuser quelques heures au réfrigérateur.



Eau infusée carotte/concombre

Déposez 2 carottes dans 1 centrifugeuse pour récupérer le jus. Versez-le dans une carafe avec 2 concombres coupés en fines rondelles, quelques feuilles de menthe, recouvrez d'eau et laissez infuser.